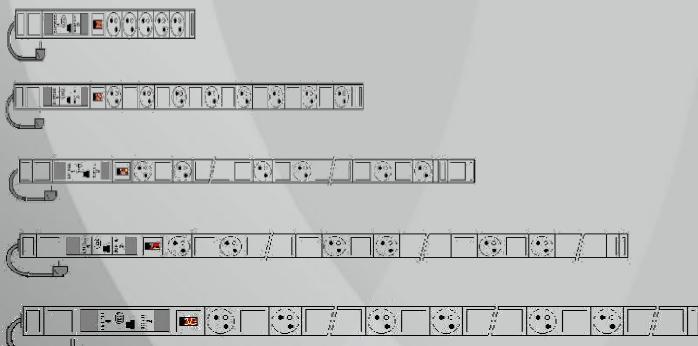


Rampes électriques équipées

Pour :

- Échelles
- fonds de plateaux
- façades de piétements
- étagères fonctionnelles

Visuels non contractuels



ACIAL SAS
14 Avenue du Blanc
41110 SAINT AIGNAN

Téléphone : 02 54 71 14 14
Messagerie : sales@acial.com

www.acial.com



Caractéristiques techniques

- Rampes conformes aux exigences communautaires CE.
- Profilé en alliage d'aluminium 6060T5 (NF EN 573-3). Les continuités équivalentes du socle et des couvercles en aluminium sont réalisées par des liaisons de masses. Prise conforme à la CEI 60884-1 et à la NFC61314.
- Protection des biens et des personnes par disjoncteur différentiel SCH16-30MA
- Interrupteur à voyant
- Cordon HO5 3G 2,5 mm², Lg. 3m gris surmoulé d'une fiche mâle UTE/SCHUKO 90°, évitant les chutes de tension en ligne, sortie à gauche, avec 1 fiche mâle.
- Orientation des socles de prises à 45°.
- **5 longueurs :**
 - **500 mm** x larg. 59 mm (5 PC normalisées)
A positionner verticalement sur une échelle (2 trous à percer – visserie incluse) ou en façade des traverses des piétements type SCC.
 - **950 mm** pour poste 1200 mm (8 PC normalisées)
 - **1250 mm** pour poste 1500 mm (8 PC normalisées)
 - **1650 mm** pour poste 1800 mm (8 PC normalisées)
 - **1850 mm** pour poste 2000 mm (8 PC normalisées)
A positionner indifféremment sur plateaux (inclinées – fixations incluses) ou en façade des tablettes, d'étagères fonctionnelles ou en façade des traverses des piétements (perçage prévu – visserie incluse).
- Equipements spécifiques sur demande, selon quantité.

Finition

- Aluminium anodisé

Conditionnement

- Emballage sous carton

Garantie

La garantie est de 2 ans à compter de la date de livraison, couvrant tous vices de fabrication.

La garantie ne peut être appliquée pour des vices provenant de modifications effectuées sur le produit sans autorisation, pour des défauts de fonctionnement liés à l'usure normale, en cas d'utilisation dans un environnement corrosif ou agressif inadapté à un produit en tôle, pour des actes de négligence ou de vandalisme.

Cette garantie couvre la fourniture des pièces défectueuses et le coût de la main-d'œuvre s'y rapportant. Toute intervention au titre de la garantie n'engendre pas d'extension de durée de celle-ci.